

Avis pour une politique du Gouvernement fédéral axée sur le développement durable, après les élections de mai 2014

- D'initiative
- Préparé par le groupe de travail Stratégies
- Approuvé par l'Assemblée générale du 27 mai 2014 (voir Annexe 1)
- La langue originale de cet avis est le néerlandais

[1] À l'occasion des élections du 25 mai 2014, le CFDD formule quelques points importants à l'attention du futur gouvernement fédéral concernant le développement durable comme fondement de la politique.

Une approche intégrée est nécessaire, avec comme balise une vision à long terme

[2] Le développement durable implique une approche intégrée des dimensions économique, sociale et écologique du développement, en accordant une attention particulière au long terme et au cadre mondial. Il convient de développer des mesures politiques spécifiques, axées sur une plus grande cohérence entre ces différentes dimensions, sur les défis à long terme et sur la solidarité intergénérationnelle et intragénérationnelle.

[3] Des mesures à court terme doivent s'inscrire dans une vision à long terme d'une société où « *une économie performante orchestrée dans des limites écologiques garantit une qualité de vie élevée et tenable avec un travail de qualité pour tous dans une société inclusive* » (CFDD 2012a04). En 2012, le CFDD a publié un [avis](#) sur une telle vision à long terme et termine actuellement un avis sur les [scénarios](#) pour une société bas carbone d'ici 2050.

[4] Depuis son approbation par le Conseil des ministres le 17 mai 2013, une telle vision à long terme est également ancrée dans les institutions au niveau fédéral. Cette vision, qui comporte des objectifs et des indicateurs, constituera le cadre des plans fédéraux quinquennaux de développement durable. Dans les 12 mois suivant son installation, le gouvernement doit adopter un Troisième Plan fédéral de Développement durable, et le CFDD demande avec insistance qu'il n'y ait pas de retard. En outre, le CFDD estime que la vision fédérale à long terme établie peut être améliorée, mais que l'accord gouvernemental du futur gouvernement fédéral doit entre-temps s'appuyer sur cette vision et inscrire les mesures politiques dans ce cadre indicatif¹.

Contexte institutionnel

[5] Le CFDD estime que le développement durable n'est pas encore la priorité de l'ensemble du gouvernement et n'a pas d'influence sur la politique « mainstream ».

Pour parvenir à une politique plus transversale, le développement durable ne peut pas uniquement relever de la responsabilité d'un seul ministre ou secrétaire d'État dans le nouveau gouvernement fédéral. Le CFDD estime donc que pour favoriser l'intégration et la cohérence, il est préférable d'attribuer au premier ministre la responsabilité finale du développement durable dans le gouvernement.

[6] Dans cette optique, le conseil soutient la décision du gouvernement d'intégrer administrativement le nouvel Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) dans la Chancellerie et non pas dans un SPF spécifique. L'IFDD doit, entre autres, coordonner le développement durable au sein des services publics et doit recevoir les moyens nécessaires à cet effet. Par ailleurs, une implication structurelle des

¹ Cf. résolution du parlement du 19 juillet 2012 : <http://www.dekamer.be/FLWB/PDF/53/2367/53K2367003.pdf> art 7

comités de direction des différents SPF s'impose également afin que le développement durable puisse guider la politique.

- [7] Le conseil estime qu'il est fondamental que le parlement soit également davantage impliqué dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de développement durable et fait notamment référence, dans ce contexte, à la récente initiative parlementaire sur les indicateurs.² C'est pourquoi, le CFDD demande que le premier ministre vienne chaque année expliquer la politique de développement durable de son gouvernement au parlement, sur la base de l'ensemble des notes de politique générale, et qu'un débat parlementaire annuel soit organisé à ce sujet. Ce dernier peut avoir lieu idéalement dans une commission de la chambre qui traite le thème de manière structurelle.

Intégration horizontale et verticale des politiques

- [8] Le gouvernement fédéral a décidé, à partir du 1^{er} janvier 2014, d'utiliser un large outil d'évaluation d'impact, l'AIR (analyse d'impact de la réglementation), qui reprend également d'autres évaluations de l'impact que celles concernant le développement durable. Le conseil plaide pour que cet instrument tienne compte, de manière intégrée, des trois dimensions du développement durable, pour qu'il soit utilisé effectivement pour guider la politique, et que ses résultats soient communiqués de manière transparente. Cela implique notamment que le gouvernement justifie la façon dont il a été tenu compte de ces constatations lors de la décision finale.
- [9] Outre une intégration 'horizontale', notre pays a également besoin d'une intégration 'verticale' forte pour réaliser une politique performante de développement durable. Dans un [avis](#) récent, le CFDD affirmait sur base de différents rapports « *qu'il est urgent de construire en Belgique une vision coordonnée et à long terme pour les politiques climat et énergie, et d'assurer une plus grande cohérence entre les actions menées par les différentes autorités* ». Le principe de subsidiarité doit être complété par le principe de mutualité selon lequel « *chaque niveau de pouvoir cherche à agir de manière à renforcer l'efficacité de tous les autres niveaux de pouvoir* ». À cet égard, le CFDD demande que la conférence interministérielle de développement durable s'occupe rapidement de la stratégie nationale.

Un tableau de bord du développement durable

- [10] Pour pouvoir mener une politique fondée, il convient d'utiliser des instruments de mesure : des indicateurs pour évaluer régulièrement la politique en fonction des défis à relever, mais aussi pour évaluer la situation réelle, identifier les tendances non durables et élaborer les scénarios du futur. Le Bureau fédéral du Plan a développé une série d'indicateurs de développement durable et est également invité à présenter un rapport sur les indicateurs de la vision à long terme susmentionnée. En outre, l'IFDD et le Bureau fédéral du Plan participent à la concrétisation de la loi relative aux indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut³. En tant que représentant de la société civile, le CFDD est disposé à assumer un rôle dans ce cadre, dans les limites de sa mission et de ses moyens.

Priorités pour la politique intérieure

- [11] Le CFDD demande qu'après les élections, le nouveau gouvernement accorde une attention particulière aux thèmes suivants. Il ne s'agit pas ici d'une liste exhaustive mais de thèmes que le conseil a traités ces dernières années par le biais d'avis et d'autres moyens, et qui répondent également aux objectifs de la vision fédérale à long terme en matière de développement durable :
- a. Efficacité énergétique et efficacité d'utilisation des matières premières (objectif 16-21 et 33-34). Il s'agit ici de facteurs essentiels pour atteindre les objectifs climatiques, mais également d'un tremplin important pour la création d'emplois verts. Dans notre pays énérgivore, il existe un potentiel énorme dans ce domaine, et une approche horizontale et

² [Loi du 14/03/2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie.](#)

³ Cf. note 2

verticale intégrée s'impose, approche qui fait appel à des instruments variés pour réaliser ce potentiel de manière rentable. Dans son avis sur la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments de 2011, le conseil a formulé toute une série de recommandations en la matière. En ce qui concerne l'efficacité de l'utilisation des matières premières, le conseil soutient les initiatives visant à créer un "roadmap resource efficiency" au niveau de l'UE et au niveau fédéral.

- b. Mobilité (objectif 22-26). Le CFDD a déjà attiré l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un dossier prioritaire, puisque la mobilité croissante dans notre pays entraîne des problèmes économiques, sociaux, environnementaux et de santé. À l'époque, le conseil avait évoqué six pistes pour réduire l'impact sur l'environnement et la consommation d'énergie dans ce domaine. Ces pistes ont trait à une réduction de la demande de transport individuel non durable, à une meilleure offre de transport public et de mobilité durable, au "modal shift" vers des formes de mobilité plus durable, à des solutions technologiques visant à réduire l'impact sur l'environnement, à la fiscalité et la sensibilisation⁴. Le Conseil plaide également pour l'intégration des résultats de l'étude pilote récemment lancée sur la taxe kilométrique⁵ dans la politique du futur gouvernement.
- c. Alimentation (objectif 27-30). Le CFDD estime que l'actuel système alimentaire se heurte tout au long de la chaîne à des limites économiques, sociales et environnementales. Le mode selon lequel nous produisons, transformons et finalement consommons des aliments doit être adapté dans l'optique d'une transition vers un système agricole et alimentaire plus durable. La production et la consommation de protéines animales et végétales en fait partie intégrante. Dans ses avis en la matière, le conseil a formulé une série de recommandations et a demandé à l'administration fédérale la mise en place d'une plateforme nationale transversale afin d'accompagner la transition vers un système alimentaire durable⁶
- d. Politique climatique (objectif 31-32). Les rapports du GIEC démontrent l'urgence de la lutte contre les changements climatiques. Dans plusieurs avis, le conseil a souligné l'absence d'une politique ambitieuse en la matière, et l'a notamment expliqué par les lacunes en matière de gouvernance dans notre pays⁷.
- e. Fiscalité (objectif 47). Dans le cadre de la profonde réforme annoncée de la fiscalité, le CFDD demande que le prochain gouvernement utilise également le développement durable comme principal critère. À cet égard, le conseil renvoie à son avis « sur un verdissement de la fiscalité dans le cadre du développement durable » qui comporte des critères pour un verdissement de la fiscalité et propose une série de mesures.
- f. Coopération au développement (objectif 52 à 55). Le CFDD souligne que la politique en la matière doit être cohérente avec la politique dans d'autres domaines, et vice versa. Dans ce contexte, le conseil a publié, au cours de la dernière législature, un avis sur le lien entre la politique climatique et la coopération au développement.⁸

Priorités pour la politique européenne et mondiale

- [12] Le CFDD demande au nouveau gouvernement de plaider, également au niveau multilatéral, en faveur d'une politique de développement cohérente, et dans ce cadre, de défendre la proposition d'un cadre de développement post-2015 intégré. Le conseil préconise l'élaboration d'une série ambitieuse d'objectifs mondiaux pour le développement durable (SDG) qui sont universels (qui s'appliquent donc à tous les pays), qui reflètent systématiquement les trois dimensions du développement durable, et qui s'attaquent aux causes structurelles d'un développement non durable.

⁴ Voir <http://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2007a09f.pdf>

⁵ Cf. [avis pour le Programme national de Réforme](#) 2014a02f § 13

⁶ [FRDO 2010a010f](#) et [FRDO 2011a01f](#)

⁷ <http://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2013a12f.pdf>

⁸ Voir <http://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2013a13f.pdf>

[13] Au niveau européen, il a été décidé de lancer cette année la réévaluation de la stratégie UE2020. Comme il l'a indiqué dans ses différents avis sur le programme national de réforme, le CFDD plaide en faveur d'une stratégie UE2020 qui valorise et intègre les trois dimensions du développement durable. En outre, il est également souhaitable que soient clarifiés les liens entre d'une part la Stratégie EU2020 comme vision à court et moyen termes et la Stratégie européenne de développement durable (EUSDS), et d'autre part, entre la stratégie UE2020 et le Semestre européen.

Annexe 1. Membres de l'Assemblée générale du CFDD ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis

La présidente et les 3 vice-présidents :
M. Aelvoet, O. Van der Maren, M. Verjans et L. Cloots

2 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement :
S. Leemans et M. Bienstman

2 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement :
B. Gloire et R. De Meyer

1 des 6 représentants des organisations des travailleurs :
Ph. Cornélis

4 des 6 représentants des organisations des employeurs :
P. Vanden Abeele, A. Nachtergaele, V. Biebel et B. Decock

1 des 2 représentants des organisations de jeunesse :
O. Beys

Total : 14 des 24 membres ayant voix délibérative

Annexe 2. Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail Stratégies s'est réuni le 2/4, 22/4 et 8/5 pour préparer cet avis. Une audition avec les autres acteurs de la loi de 1997 a lieu le 2/4.

Annexe 3. Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis

- Prof. Tom BAULER

Membres avec droit de vote et leurs représentants

- Antoinette BROUYAUX (Associations 21)
- Lieze CLOOTS (BBL)
- Morgane HAID (FEB)
- Sébastien STORME (FGTB)
- Olivier VAN der MAREN (FEB)
- Olivier VERMEULEN (Conseil de la Jeunesse)

Observateurs et experts

- Mathijs BUTS (BFP - Task Force DD)
- Nadine GOUZEE (BFP - Task Force DD)
- Johan PAUWELS (BFP - Task Force DD)
- Sophie SOKOLOWSKI (IFDD)

Secrétariat

- Fabrice DEHOUX
- Marc DEPOORTERE
- Koen MOERMAN